

FINANCES

Participations financières des usagers

Tarifs applicables au 1^{er} novembre 2016 pour l'utilisation de photocopieurs mis à disposition au sein des services municipaux

EXPOSE DES MOTIFS

La constitution des dossiers gérés par le service des Affaires Civiles, notamment les passeports, cartes d'identité et attestations d'accueil, nécessite la fourniture de photocopies.

Afin de faciliter les démarches des usagers et de répondre au mieux à leurs besoins, la Ville met à leur disposition au centre Jules Coutant un photocopieur monnayeur.

Aussi, je vous propose de fixer le tarif des photocopies à celui déjà pratiqué à la Médiathèque, soit 0,10 € l'unité.

Ce tarif s'appliquera en cas d'installation de tout nouveau photocopieur dans un autre service municipal.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

3) Participations financières des usagers

Tarifs applicables au 1^{er} novembre 2016 pour l'utilisation de photocopieurs mis à disposition au sein des services municipaux

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que pour faciliter les démarches des usagers lors de la constitution de leur dossier notamment les passeports, cartes d'identité et attestations d'accueil, la Ville met à disposition un photocopieur monnayeur au sein de son service affaires civiles situé au centre administratif Jules Coutant,

considérant qu'il y a lieu de fixer le tarif des photocopies pour l'ensemble des photocopieurs mis à disposition des usagers au sein des services municipaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : FIXE le tarif de 0,10 € l'unité pour les photocopies effectuées par les usagers sur des photocopieurs mis à disposition au sein des services municipaux à compter du 1^{er} novembre 2016.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 OCTOBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 21 OCTOBRE 2016